

Le Bleymard

INF'OLT

Bulletin municipal

N° 9

Juillet - Août 2007

EDITORIAL

Depuis les lois de décentralisation de 1982-1983, la planification scolaire relève de la compétence des collectivités locales. Ainsi, le Conseil Général décide de la création ou de la fermeture des collèges après avis de l'autorité rectorale, et assure la charge financière de leur construction et de leur fonctionnement. Aujourd'hui, l'Inspection Académique de la Lozère, autorité rectorale départementale, propose la création au Bleymard d'une Unité Pédagogique de Proximité. Cela consiste ni plus ni moins à fermer le Collège Henri Rouvière et à le rattacher administrativement au collège Henri Bourrillon de Mende. Quelles sont les motivations, avouées ou non, et les conséquences de ce changement de statut ? Lors d'une première réunion de présentation dans ses bureaux, M. l'Inspecteur d'Académie affirmait au Maire du Bleymard et au Conseiller Général du Canton ne pas disposer de personnel candidat au poste de direction de l'établissement, Mme la Principale étant annoncée partante. Bien que ce discours n'ait pas varié depuis, nous savons par d'autres sources que ces candidatures existent, les motivations sont donc à trouver ailleurs. Le soucis d'offrir une qualité d'enseignement supérieure aux élèves ? Rationaliser la gestion et l'administration de l'établissement ? Assurer sa pérennité ? Pas si sûr... je m'explique. Tout Etablissement Public Local d'Enseignement (E.P.L.E) dispose d'une certaine autonomie. En ce qui concerne les collèges, le rectorat doit leur attribuer, sous forme de postes de professeurs, les heures nécessaires à l'organisation de l'ensemble des enseignements dans tous les niveaux, de la sixième jusqu'à la troisième. Suivant le nombre d'élèves, l'autorité rectorale peut décider d'ouvrir ou de fermer une classe (division) dans un niveau, mais une division au minimum reste ouverte dans chaque niveau. Les regroupements de plusieurs niveaux dans une seule division en collège, à l'inverse des écoles primaires où existent des classes uniques, sont impossibles. Le rattachement du collège du Bleymard à celui de Mende implique l'existence d'un unique E.P.L.E dont une antenne serait située au Bleymard. Le nombre de divisions par niveau serait ainsi fixé pour l'ensemble constitué et non pour chacune de ces deux entités. On nous dit que ce montage ne modifierait en rien le nombre de divisions présentes au Bleymard. Est-ce crédible, alors que justement il rend possible la fermeture classe par classe du collège ? Mieux, certains affirment que les élèves du Bleymard pourraient accéder à des options d'enseignement nouvelles. Il suffirait à l'E.P.L.E Henri Bourrillon de prévoir le volant d'heures nécessaires et d'augmenter le nombre de professeurs intervenant sur l'antenne Bleymard. Est-ce bien raisonnable, alors que selon le quotidien Les Echos dans son édition du 28 juin 2007, « La contribution de l'Education Nationale au non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite sera forcément très forte(...) l'arbitrage sera proche de 17 000 » ? La menace est loin d'être imaginaire. Proposer aujourd'hui au Conseil Général de dissoudre le collège Henri Rouvière en promettant de ne fermer aucune classe, c'est permettre à terme à l'administration de les fermer malgré tout, sans consultation ni possibilité de recours des élus. En Lozère, dans les petits collèges (ils le sont presque tous au regard de la nation), les effectifs moyens par classe sont faibles. Les conditions de transport, parfois difficiles, la durée importante des trajets justifient néanmoins le maintien de ces établissements. Le collège du Bleymard, grâce aux ressources locales et à l'engagement du SDIS, propose depuis dix ans une option Jeune-Sapeur-Pompier qui a montré son efficacité pour motiver et faire progresser les élèves. Elle reste particulièrement attractive, en témoignent les nombreuses demandes d'inscription. Comment faire entendre et respecter ces spécificités si nos élus départementaux sont privés de leur pouvoir de décision face à une administration qui suivra obligatoirement les directives nationales de diminution des postes d'enseignant ? Lors d'une réunion convoquée par le Conseiller Général pour évoquer la situation, tous les maires du canton se sont déclarés fermement opposés au changement de statut du collège du Bleymard. Pour assurer son avenir, les élus départementaux devraient adopter une position clairement identique ! Stéphane Amoureux

Camping

Comme annoncé dans le précédent bulletin, le camping a fait l'objet d'une attention particulière. Après la rénovation des sanitaires et l'installation de barbecues collectifs, c'est maintenant le tour de la machine à laver le linge et du sèche linge. Le système du dépôt a été choisit : les machines sont mises à disposition gratuitement par un prestataire qui se paie sur les recettes, il sera reversé 20% de celles-ci à la Mairie afin de venir en

compensation des charges. L'installation comprendra un cumulus supplémentaire de 300 litres, qui servira non seulement pour alimenter la machine à laver, mais aussi pour assurer la fourniture de secours en eau chaude des douches, qui sont souvent plus « fraîches » en période de forte fréquentation. Ces machines sont en libre service au camping moyennant la somme de 2,50 € le lavage et 2,00 € le séchage. L'ensemble de ces dispositions ont été discutées et votées au conseil municipal, et il est à préciser que

l'ensemble des installations électrique et de plomberie ont été réalisées par les employés communaux.

La relève

Une série d'incivilités est venue perturber la quiétude de notre petite commune durant les quelques derniers mois. Pénétration par escalade dans la piscine communale et jet de pierres dans le bassin au risque d'endommager le liner (revêtement

intérieur) récemment changé. Tags multiples de mauvais goût sur l'aire de jeux de la piscine et détérioration du sol de protection du terrain de basket provoquée par le passage de scooters et de motos. Nuisances sonores dues aux passages répétés d'engins bruyants dans des quartiers tranquilles. Ces événements se sont produits hors vacances scolaires, et sont donc le fait de jeunes du Bleygard ou des proches environs. C'est pour cela qu'il fallait réagir rapidement, afin d'éviter que ces faits ne se banalisent et deviennent incontrôlables. Sur initiative du Maire responsable de la sécurité, de la salubrité et de la tranquillité publique dans sa commune, a été organisée le 5 juillet une réunion de sensibilisation à laquelle les jeunes du village, possesseurs de deux roues, ont été conviés avec leurs parents. Beaucoup étaient présents, environ une quinzaine, ainsi que quelques parents. Pour animer la réunion, le Maire avait convié M. Renaud Heinrich, gendarme à la brigade de Bagnols-les-Bains, M. Michel Sicard, adjoint au Maire, M. Patrice Moncada, conseiller municipal. Il a été fait un rappel des événements survenus récemment, et des éclaircissements ont été apportés quand à leurs conséquences financières pour la commune, au surcroît de travail pour les employés communaux, à la responsabilité civile et pénale des auteurs, l'aspect prévention routière a également été abordé. Un dialogue s'est alors engagé, au cours duquel parents et enfants se sont largement exprimés sur les besoins et les souhaits des jeunes gens présents. Du côté de la mairie, la porte reste ouverte, une attention particulière sera portée sur les projets qui pourraient être présentés, dans la mesure où ils ne troublent pas l'ordre et respectent le bien public.

Facturation

Mise en place du prélèvement trimestriel pour le paiement des redevances d'eau et d'assainissement. Pour faciliter les démarches de ses administrés, la municipalité a décidé de proposer, prochainement, la possibilité d'opter pour le prélèvement trimestriel sur compte bancaire ou postal, des factures relatives aux redevances « eau et assainissement ». Le prélèvement

automatique est en effet un moyen de paiement :

SÛR : vous n'avez plus de courrier à envoyer

SIMPLE : Vos factures vous sont adressées comme par le passé. Vous connaissez à l'avance, la date et le montant exact du prélèvement.

SOUPLE : Si vous souhaitez dénoncer votre autorisation de prélèvement, vous en informez le secrétariat de mairie quinze jours avant la prochaine échéance.

Les démarches à accomplir pour bénéficier du prélèvement trimestriel, seront prochainement adressées aux administrés.

La Splendeur de Venise

Spectacle proposé par la Compagnie Amadeus sur le thème des fêtes vénitienes, musiciens et danseurs de la troupe vous plongeront dans l'ambiance baroque de la ville des Doges. Spectacle tout public à la salle des Fêtes du Bleygard le samedi 4 août de 17 h à 21 h, entrée libre et gratuite.

Enfin !

La Salle Multifonctions ne jouera plus l'Arlésienne. Nous avons annoncé prématurément dans le bulletin le lancement des travaux de rénovation de la Salle communale de La Remise. Le dossier initial de financement élaboré par la précédente municipalité prévoyait une prise en charge à 40 % par l'Etat (DGE) et à 40 % par le Conseil Général, restait à la commune une participation de 20 %. Au vu de ces chiffres, le Conseil Municipal avait décidé en mars 2006 de poursuivre le projet. Il s'est avéré par la suite que le dossier n'était pas éligible à la DGE et que le Conseil Général n'accordait que 20 % de subvention. Après de nombreuses consultations et de longues discussions pour argumenter en faveur du projet, le Conseil Municipal a élaboré un plan de financement composé à 77 % de subventions. Ainsi, le Conseil Général contribue finalement à hauteur de 40 %, le Conseil Régional à hauteur de 20 % et l'Etat à hauteur de 17 % sous la forme d'une dotation exceptionnelle du Ministère de

l'Intérieur. Nous remercions pour leur soutien et leurs interventions M. Francis Saint-Léger, Député, M. Alain Bertrand, Vice-Président du Conseil Régional, et M. Pierre Bonicel, Conseiller Général. Le bouclage du plan de financement a permis au Maire de signer les arrêtés d'attribution de marché aux entreprises au mois de juin. Selon la rigueur de l'hiver, les travaux devraient s'étaler de l'automne 2007 à la fin du printemps 2008.

Judo Ju-jitsu le Bleygard

Le club de judo ju-jitsu du Bleygard reprendra ses cours le mardi 04 septembre, toujours à la salle des fêtes, et proposera de nombreux cours pour petits et grands, deux fois par semaine. Dès la sortie de classe, les élèves de l'école primaire ainsi que ceux du collège pourront se rendre à la salle des fêtes du village pour suivre des cours de judo et de ju-jitsu dispensés par Sébastien Granier :

pour les 4-10 ans : Judo tous les mardi de 16 h 45 à 18 h, et tous les mercredi de 15 h 45 à 17 h

pour les ados et les adultes : Ju-jitsu , les mercredi et jeudi de 17h à 18h30.

Le club a eu la joie de former plus d'une cinquantaine d'inscrits en 2006-2007, et espère bien accueillir de nouveaux sportifs en herbe d'ici peu ! (adhésion avec licence à 80 € pour l'année). Les 3 premières séances sont gratuites alors venez essayer !

Si vous souhaitez vous exprimer, vous pouvez faire parvenir vos contributions à la Mairie du Bleygard. Elles paraîtront dans les prochains numéros.

Diffusé en accord avec le Maire et le Conseil Municipal. Comité de rédaction: Guylaine Antraygue, Stéphane Amouroux, Patrice Moncada.